

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
BFC Bagotville, CP 380
CFB Bagotville, PO Box 380
Bâtiment 71, local 115
Building 71, Room 115
Alouette
Quebec
G0V1A0

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
BFC Bagotville, CP 380
CFB Bagotville, PO Box 380
Bâtiment 71, local 115
Building 71, Room 115
Alouette
Quebec
G0V1A0

Title - Sujet Système de quais flottants en alumi	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0138-12L002/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W0138-12L002	Date 2013-01-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$BAL-001-15115	
File No. - N° de dossier BAP-2-35529 (001)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-01-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tremblay, Marial	Buyer Id - Id de l'acheteur bal001
Telephone No. - N° de téléphone (418) 677-4000 (4159)	FAX No. - N° de FAX (418) 677-3288
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Pour l'unité régionale de soutien aux cadets de la région de l'Est (URSC Est) - MDN Lieu de livraison et d'installation : L'Anse à Benjamin La Baie - Saguenay (Québec)	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

1) Comme nous avons dû prolonger la période de la demande de soumissions, nous n'avons pas d'autre choix que de diminuer le nombre de semaines pour être en mesure de livrer tous les biens de 8 à 7 semaines (pas plus tard que le 31 mars 2013). Ce changement touche 2 articles dans la Demande de proposition.

→ Veuillez biffer les mots "~~huit (8)~~ semaines" pour insérer les mots "sept (7) semaines" dans les deux articles suivants de la Demande de proposition :

a) le critère technique obligatoire no (2) de l'article 4.1.1.1 (au bas de la page 11) devient :

Critères techniques obligatoires	
(2)	<p>Les soumissionnaires doivent être en mesure de livrer tous les biens (tous les biens prêts pour utilisation) à l'intérieur d'un délai maximal de sept (7) semaines après l'octroi du contrat.</p> <p>Toute soumission mentionnant un délai de livraison de plus de sept (7) semaines, sera déclarée non recevable.</p> <p>→ Bien que le délai de livraison soit exigé l'intérieur d'un délai maximal de sept (7) semaines après l'octroi du contrat, le meilleur délai de livraison qui peut être offert après l'octroi du contrat est de : <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">_____ semaines</div></p>

b) le paragraphe 1. dans la clause 6.3.1 (au bas de la page 17), celui-ci devient :

6.3.1 Délais de livraison, d'entreposage, d'installation et de formation

1. Tous les biens livrables doivent être prêts à être livrés (les quais sont fabriqués, les accessoires et le système ancrage sont acquis et entreposés avec les quais) dans un délai maximum de sept (7) semaines suivant l'octroi du contrat.

-
- 2) Le paragraphe 3. de la section **A.2.3.1 Structure d'aluminium** de l'annexe « A » est remplacé par celui-ci (à la page 28) :
3. Les structures et les composantes des quais flottants doivent être conçues avec un facteur de sécurité minimum, tel que spécifié à la norme de l'ACNOR : Construction de structures en aluminium soudé S-157 M83.
- 3) Le paragraphe 4 de la section **A.2.3.1 Structure d'aluminium** de l'annexe « A » est enlevé (à la page 28).
- 4) Le paragraphe 3. de la section **A.2.3.3 Flotteurs** de l'annexe « A » est remplacé par celui-ci (à la page 29) :
3. Les flotteurs ainsi que leur fixation doivent être conçus pour résister aux charges latérales imposées par les vagues et les courants. Les flotteurs doivent être de couleur noir et résistants aux ultraviolets.
- 5) Les paragraphes 1. et 3. de la section **A.2.3.7 Système d'ancrage** de l'annexe " A " sont remplacés par ceux-ci (à la page 31) :
- Note : Les ancrages sont requis pour les nouveaux quais pour le cadets, les quais en bois existants de la passerelle d'accès (quais #1 à #39) ainsi que les quais en bois existants des allées 50 et 100 en référence au plan directeur de la marina. Il est important de noter que les quais de bois existants (voir les photos jointes à cette modification) pourront être éventuellement changés pour des quais en aluminium et qu'en conséquence, les attaches à fixer aux quais en bois puissent servir à de nouveaux quais en aluminium.
1. Les quais doivent avoir comme système d'ancrage des chaînes et des ancres de type corps-mort (blocs de béton et ancrages de terre). Par " ancrages de terre " on indique qu'il s'agit d'ancrage de type pieu vissé dans le sol et, de façon particulière, aux endroits à découvert aux basses marées pour fins d'attaches aux pontons d'aluminium, tant pour Cadets, la passerelle des quais existants en bois que des quais des allées 50 et 100 montrés sur le plan directeur de la marina. Les ancrages de terre seront espacés à un minimum d'environ 20 mètres de centre à centre. Les attache-chaînes doivent être fixés à l'extérieur de l'extrusion latérale et doivent être accessibles facilement. Ils seront fixés aux éléments latéraux des quais en bois existants.
3. Il n'est pas acceptable de fixer les systèmes d'ancrage aux transversales ou diagonales du quai tant pour les quais en aluminium que pour les quais existants en bois.

6) Nous avons reçu des questions sur les quais existants et sur leur système d'ancrage. Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de données additionnelles à fournir. C'était la raison pourquoi nous avons indiqué une visite des lieux facultative dans notre demande.

→ Voici les seules autres informations additionnelles que nous avons :

- Un plan en format PDF des installations actuelles est joint à cette modification. Les quais flottants pour les cadets sont montrés sur ce plan. Il s'agit d'un plan directeur où il y est indiqué une nouvelle géométrie pour tenir compte du projet actuel.
- L'ensemble de la marina est retenu par un système de longs câbles en acier qui est déposés sur le fond marin et qui sont connectés aux pontons à chaque saison de navigation. Sur le plan (Appendice 4), on peut y retrouver ces câbles dans la couche (" layer ") câbles. Les câbles ne sont pas ancrés avec le fond marin.
- Dans le passé, nous avons des problèmes de déplacement latéral important et des problèmes de corrosion et remplacement fréquents de câbles en acier de 25 mm de diamètre, qui sont lourds et difficiles à manipuler.
- Les quais existants sont présentement disposés sur la terre ferme et peuvent être vus sur place pour constater leurs dimensions et leurs caractéristiques. Ceux-ci sont fait de bois solides sur lesquels on peut y attacher des ancrages. Au besoin, aux endroits où seront attachés des ancrages, vous aurez à renforcer les quais en conséquence.

7) Voici d'autres questions reçues :

Question 1 : Est-il possible de changer le critère d'évaluation concernant l'expérience de la compagnie? Est-il possible de changer cette clause pour mettre l'expérience sur l'ingénieur qui approuvera ces dessins avec un minimum de 3 ou 5 ans d'expérience avec ce type d'ouvrage?

Réponse 1 : Non. C'est l'entreprise soumissionnaire qui doit détenir l'expérience (l'entreprise soumissionnaire doit avoir obtenu des contrats dans le passé dans ce domaine) et non pas un seul individu.

Question 2 : Est-il possible d'avoir une prolongation d'une à deux semaines pour la date de livraison après le 31 mars, étant donné que les structures seront quand même entreposées pendant plusieurs semaines chez le fournisseur gagnant?

Réponse 2 : Non. Il est obligatoire que tous les biens livrables doivent être prêts à être livrés dans un délai maximum de 7 semaines. Même si les biens livrables seront entreposés, le client (MDN) doit aller sur le site d'entreposage pour confirmer que tous les livrables sont prêts pour la livraison (pour confirmer que les conditions du contrat sont rencontrées) et par le fait même, être en mesure de procéder de paiement de ces biens livrables.

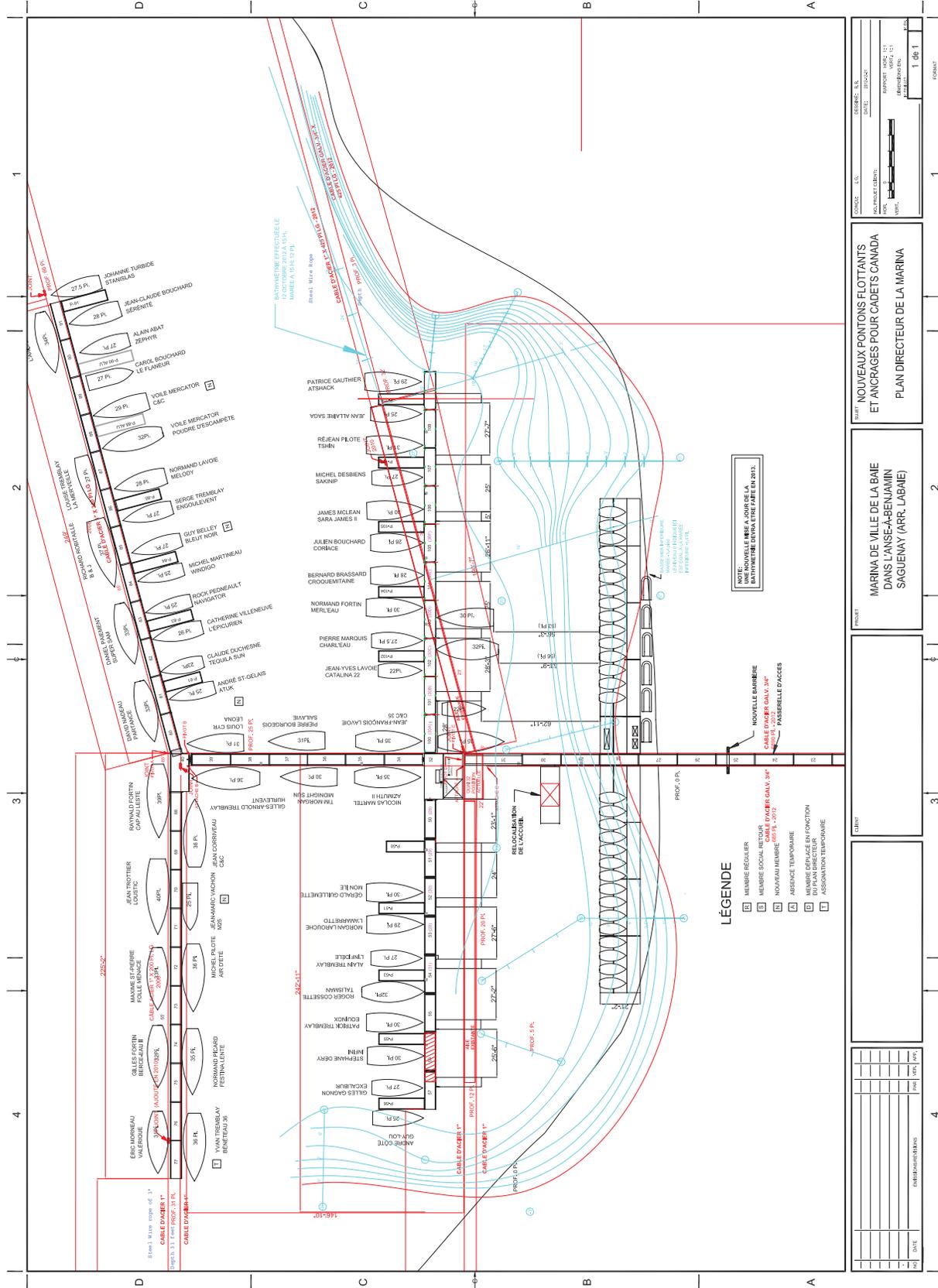
Toutes les autres conditions de la Demande de proposition demeurent inchangées.





Appendice 4 de l'annexe « A » / Appendix 4 of Annex « A »

Plan directeur de la Marina / Master Plan of the Marina



LÉGENDE

- 1 MEMBRE RÉGULIER
- 2 MEMBRE SOCIAL RÉGULIER
- 3 NOUVEAU MEMBRE 05/01/2012
- 4 NOUVEAU MEMBRE 05/01/2012
- 5 ABSENCE TEMPORAIRE
- 6 MEMBRE DÉCÈS EN FONCTION DU PLAN DIRECTEUR
- 7 ASSOCIATION TEMPORAIRE

NOTE: L'EMPLACEMENT DES BOULEVARDS D'ARRIÈRE EST DÉTERMINÉ EN FONCTION DES PROJECTIONS 1.1.1 À 1.1.50.

PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA
PROJET	MARINA DE VILLE DE LA BAIE DANS L'ANSE À-BENJAMIN SAGUENAY (ARR. LABAIE)
PROJET	PLAN DIRECTEUR DE LA MARINA
PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA

PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA
PROJET	MARINA DE VILLE DE LA BAIE DANS L'ANSE À-BENJAMIN SAGUENAY (ARR. LABAIE)
PROJET	PLAN DIRECTEUR DE LA MARINA
PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA

PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA
PROJET	MARINA DE VILLE DE LA BAIE DANS L'ANSE À-BENJAMIN SAGUENAY (ARR. LABAIE)
PROJET	PLAN DIRECTEUR DE LA MARINA
PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA

PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA
PROJET	MARINA DE VILLE DE LA BAIE DANS L'ANSE À-BENJAMIN SAGUENAY (ARR. LABAIE)
PROJET	PLAN DIRECTEUR DE LA MARINA
PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA

PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA
PROJET	MARINA DE VILLE DE LA BAIE DANS L'ANSE À-BENJAMIN SAGUENAY (ARR. LABAIE)
PROJET	PLAN DIRECTEUR DE LA MARINA
PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA

PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA
PROJET	MARINA DE VILLE DE LA BAIE DANS L'ANSE À-BENJAMIN SAGUENAY (ARR. LABAIE)
PROJET	PLAN DIRECTEUR DE LA MARINA
PROJET	NOUVEAUX FONCTIONS ET ANCRAGES POUR CADETS CANADA